

L'ECONOMIE POLITIQUE, ENTRE RATIONALITE ET RESPONSABILITE

Paul LÖWENTHAL
Université catholique de Louvain

L'objet de notre réflexion est dans des articulations : entre rationalité économique et souci moral, entre décisions individuelles (sur ou dans le marché) et choix collectifs. Comment les conflits qui apparaissent peuvent-ils être raisonnés, à la fois d'un point de vue d'efficacité économique et d'un point de vue moral ?

Nous nous interrogerons d'abord sur le statut des champs que nous abordons : l'économie comme science, comme *ethos*, comme réalité ; la liberté comme latitude, comme faculté, comme autonomie responsable ; la rationalité comme liberté ou comme conditionnement ; les moyens et les fins. Une réflexion que nous veillerons à concrétiser à partir d'expériences historiques.

Nous rapporterons ensuite nos réflexions à quelques grands enjeux du moment. Ce seront surtout des enjeux du libéralisme radical qui est aujourd'hui promu : retrait de l'Etat-promoteur, régulateur et protecteur ; inégalités et précarités sociales ; liberté forcée des flux commerciaux et financiers, primauté du droit économique sur les préférences locales, les traditions culturelles, ou le principe de protection.

L'ECONOMIE COMME SCIENCE : DES CONVENTIONS

1. Le champ couvert

L'économie, comme réalité et comme discipline, se définit matériellement par son champ : la production, la circulation et la consommation des richesses, et formellement par la rationalité qu'elle lui applique : l'efficacité dans l'allocation de moyens limités à la poursuite de fins concurrentes.

Le champ des richesses peut être défini plus ou moins largement et inclure ou non des « biens » porteurs de valeurs tels que la liberté, la sécurité, l'équité distributive, la culture, l'équilibre psychique ou des éléments de statut social. On voudra pourtant limiter le champ de l'économique, et on le voudra d'autant plus que l'on voudra corrélativement préciser et donc spécialiser davantage la logique économique à lui appliquer : on ne voudra pas agir n'importe comment en n'importe quelle matière.

Circonscrire matériellement le champ économique ne peut cependant être qu'arbitraire. On suggérera donc une délimitation formelle. Un bien sera économique s'il est à la fois utile et rare – au sens économique : on tourne en rond – c'est-à-dire s'il n'est pas disponible en surabondance et sans coût. Dès lors, « a » une valeur, au sens économique, ce a quoi « on », individu ou collectivité, attache un prix. Une définition purement positive, mais formelle et qui renvoie naturellement à une définition formelle de l'ordre économique lui-même.

2. La méthode suivie

D'une part, restreindre le champ de l'économique conduit à diversifier les logiques à lui appliquer : on affirmera, positivement la pertinence du point de vue du psychologue, du sociologue, de l'historien ; normativement la pertinence du point de vue du juriste, du philosophe social, du moraliste. D'autre part, ajuster des moyens à la poursuite de fins pose la question de ces fins, auxquelles l'économiste ou l'acteur économique devront s'ajuster : c'est en fonction de leur réalisation que le premier devra évaluer les conduites ; c'est surtout en vue de leur réalisation que le second devra adapter son action.

Même s'il est exogène, l'ordre des fins doit être intégré au problème économique. Se borner à des variables relevant de la fonctionnalité économique (production, revenu, emploi, inflation, balance des paiements, finances publiques,...) peut relever d'une bonne pratique analytique de la profession, *ceteris paribus*, mais n'épuise pas les considérations pertinentes aux situations concrètes et ne saurait donc avoir une portée politique.

3. Le statut de la rationalité

Il s'ensuit la question du statut de la vertu d'efficacité : la rationalité. Positivement, le choix de cette norme de conduite relève d'abord du sociologue. C'est un fait de civilisation que les Européens et leurs héritiers se sont départis des vertus traditionnelles d'obéissance à Dieu ou à la nature, pour s'en remettre à la raison, et à la raison individuelle en particulier. C'est ce fait de civilisation qui a conduit à une primauté des rationalités économiques et qui permet que l'on donne une explication économique aux faits économiques, par une science économique autonome. Cette évolution peut signifier la prépondérance d'un matérialisme calculateur, mais elle a ceci de sympathique, qu'elle substitue une rationalité à une obéissance à des règles reçues : se soumettre à la raison n'est plus vraiment une soumission.

Normativement, la pratique de la vertu de rationalité, qui met en œuvre notre liberté individuelle et collective, relève du politique. Cette dépendance est pourtant refusée à la fois par une majorité d'économistes, soucieux de pureté scientifique, par une majorité d'acteurs économiques publics, soucieux de protéger des aléas politiques les « choses sérieuses » comme la monnaie et, bien sûr, par les acteurs économiques privés, dans la mesure où ils ont le pouvoir de faire prédominer leurs intérêts.

L'ECONOMIE COMME ETHOS : UNE ELUCIDATION

4. Liberté et éthique, ou la redéfinition du devoir d'état

La liberté, c'est d'abord, négativement, une *latitude*, une absence d'empêchement. C'est ensuite, positivement, une *faculté*, les moyens d'exploiter ses latitudes : une formation, un équilibre psychique, des droits, une sécurité, – de l'argent. C'est enfin, seul concept de portée morale, une *autonomie responsable*. Les deux premiers niveaux sont des conditions nécessaires à l'exercice de cette autonomie.

Démocratiques, nos familles idéologiques sont toutes férues de liberté – et de prospérité matérielle. Les libéraux (ou conservateurs) valorisent les premier et – de moins en moins – troisième niveaux. Ils se fondent sur les libertés (de ceux qui en ont les facultés) pour conquérir les libertés. Les socialistes (ou socio-démocrates, démocrates-chrétiens) se soucient des facultés. Ils professent un souci distributif qui les conduit à discerner selon les actes et leurs auteurs. Ils ne se basent pas a priori sur des libertés inégales pour conquérir les libertés.

On en a inféré un conflit de principe entre efficacité et équité. Or, l'efficacité consiste en l'adéquation des moyens disponibles aux fins poursuivies : si elle entre en conflit avec l'équité, c'est donc que l'équité ne fait pas partie des fins ! Dépasser ceci, conduit à passer de la morale à l'éthique. La morale est faite de lois qui viennent s'imposer « d'en haut » : tu ne tueras pas. Elle connaît les conflits de conscience, mais ce sont des conflits entre impératifs moraux, pas entre la morale et des préoccupations « techniques ». L'éthique est faite de lois que nous assumons comme nôtres, que nous avons intériorisées et sur lesquelles nous exerçons notre discernement. Elle est relative : nous faisons ce que nous jugeons bon pour ce que nous voulons faire. L'éthique attachée à un état ou à une activité est d'abord ordonnée aux fins propres à cet état ou à cette activité : l'impératif premier du responsable économique est une efficacité économique. L'éthique d'une profession est *nécessairement et donc légitimement* axée prioritairement sur la poursuite des objectifs mêmes de cette profession. Dans l'approche éthique, les impératifs moraux sont à la fois relativisés et imposés.

5. Les acteurs : le statut des décisions collectives

Le paradigme de la concurrence parfaite est une construction individualiste utilitariste du XVIII^e siècle anglais. L'harmonie d'ensemble résultant de la mise en présence des offres et demandes, les choix personnels y sont respectés : le marché se borne à les « réguler ». En revanche, l'hypothèse cruciale d'indépendance des fonctions d'utilité individuelles ou, de façon équivalente, des fonctions de rentabilité des entreprises exclut toute intervention d'options collectives. Or, et ceci résulte du courant de pensée néo-classique lui-même qui se réclame du paradigme concurrentiel, l'existence d'interdépendances hors-marché suffit à introduire des sous-optimalités et une indétermination dans le système. Et celles-ci imposent, aux yeux mêmes de l'économiste, l'intervention de choix collectifs et de procédures explicites, un passage de l'organique à l'organisé, du spontané au politique.

Un régime qui divinise les choix individuels peut-il faire place à des choix collectifs ? Même si elle ne va pas sans qualifications, la réponse scientifique est positive, et du sein même de l'école néo-classique dominante. De toute façon, l'économiste, *qualitati qua*, ne saurait imposer politiquement un régime dont les fondements seraient dans une imperfection de sa théorie de référence. S'il reste légitime de défendre une économie à peu près libre d'interventions publiques, c'est par un choix politique et non comme implication de la théorie économique.

6. Le statut des fins et des valeurs

Des finalités et des valeurs sont constamment et logiquement en jeu, même dans les opérations les plus étroitement techniques. Nous en concluons, contre une fraction de la profession, que l'économie est essentiellement politique et que la séparation entre l'économique et d'autres disciplines sociales constitue seulement une commodité analytique. Toute légitime qu'elle soit dans son ordre, elle ne saurait prévaloir sur l'unicité des comportements qui relèvent de diverses disciplines – on ne vit pas « toutes choses égales d'ailleurs » – et elle devrait donc rester toute provisoire : les analyses valent par les synthèses qu'elles permettent.

Nous concluons toutefois aussi que l'économiste n'a pas compétence pour décider ou juger des fins économiques : des objectifs de la politique économique pas plus que des buts personnels des « agents ». Prises ensemble, ces deux conclusions justifieront que l'économiste et les acteurs économiques se voient refuser la maîtrise de leur champ.

L'ECONOMIE COMME REALITE : DES QUESTIONS

7. L'éthique des affaires

Renonçant aux euphémismes par quoi l'hypocrisie rendait au moins hommage à la vertu, les dirigeants d'entreprise, des grandes entreprises, en tout cas, confiées à des managers, ne se reconnaissent plus d'obligation qu'à l'égard de leurs actionnaires. S'ils respectent la loi, c'est par contrainte. Ils serviront leurs clients et leur personnel dans la mesure, heureusement non négligeable, où cela s'avère rentable ; en cas de conflit, c'est sans état d'âme qu'on prendra le parti de l'actionnaire.

Quand les mêmes responsables en appellent à une éthique des affaires, expriment-ils un malaise, ou s'agit-il seulement de remplacer la loi de la jungle par une loi du milieu ? Si les managers renoncent à assassiner leurs concurrents, est-ce par scrupule moral, est-ce (seulement) parce que leurs actionnaires ont ce scrupule, ou est-ce (seulement) parce que le risque pénal est trop grand ? Si la réponse renvoie à la morale personnelle, ne peut-on l'étendre à d'autres impératifs ? Et si la réponse est autre, faudra-t-il mettre le commerce hors-la-loi, comme la guerre et pour des raisons analogues ?

8. Le statut de l'Etat : horizon national

La vogue ultra-libérale conduit au retrait de l'Etat-promoteur et même régulateur, en un processus cumulatif où des pouvoirs publics de plus en plus réduits en compétences et en moyens accompagnent des entreprises de plus en plus puissantes et autonomes. À quelles conditions une économie de marché peut-elle être à la fois régulée et efficace ? Et que décider lorsque les deux qualités se révèlent conflictuelles ?

La vogue ultra-libérale, même freinée à l'euro-péenne, conduit aussi au retrait de l'Etat-protecteur. La crise et les dérèglementations ont bousculé les pouvoirs de négociation et produit inégalités et précarités sociales. À quelles conditions une économie de marché peut-elle assurer une sécurité tout en promouvant la créativité, la flexibilité et la prise de risques ?

9. Le statut de l'Etat : horizon international

Les mêmes tendances s'observent sur la scène internationale, de façon plus tranchée. Sous l'empire d'un droit inter-national sans grande capacité d'*exequitur*, de droits nationaux territorialement bornés, de la *Realpolitik* des Etats et du cosmopolitisme d'entreprises de taille croissante, le régime économique « libéral » s'impose à la planète. Le libre-échange commercial est forcé, non seulement par le fait des entreprises mais par le droit des Etats et des institutions qu'ils forment : FMI, Banque mondiale, OMC. Une liberté à peu près incontrôlée est laissée aux capitaux, un droit positif au profit est reconnu aux investisseurs et il tend même à prédominer sur la souveraineté des nations en matière sociale, sanitaire ou d'environnement (AMI), – pour ne rien dire du choix-même par les pays de leur régime économique.

Aujourd'hui, la rationalité micro-économique et mercantile des intérêts d'actionnaires privés l'emporte, politiquement aussi, sur les rationalités macro-économiques, ou non économiques, du bien commun – mais aussi d'une optimalité économique bien conçue : incorporant un développement (croissance et progrès) soutenable à long terme, visant un bien-être social légitimé politiquement et, au delà, des valeurs humaines. Une éthique telle

que les responsables micro-économiques assument ces objectifs et valeurs pourra-t-elle (re)surgir par une autre voie que politique ?

BIBLIOGRAPHIE

(1) Introductions à l'économie politique ou sociale

PHELPS, Edmund (1990), *Economie politique*. Paris, Fayard.

[Introduction réflexive, d'orientation "libérale".]

WHYNES, David & BOWLES, Roger (1986), *La théorie économique de l'Etat*. Bruxelles, Labor (Economie 2000)

[Rationalisation des normes de décision politique, e.a. en matière économique.]

HANNEQUART, Achille & GREFFE, Xavier (1985), *Economie des interventions sociales*. Paris, Economica.

[Exposé des problèmes et procédures de décision collective, sous l'angle de leur rationalité économique.]

(2) Histoire des idées

ARON, Raymond (1976), *Les étapes de la pensée sociologique. Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Pareto, Weber*. Paris, Gallimard (Bib. des sciences humaines 1967 + "Tel").

[Un des meilleurs exposés critiques de penseurs qui ont influencé de façon souvent déterminante la réflexion économique et les débats socio-politiques.]

GALBRAITH, John K. (1989), *L'économie en perspective. Une histoire critique*. Paris, Seuil.

[Sur les liens entre histoire des idées et histoire des faits.]

HAUSMAN, Daniel M. (1997), *The Philosophy of Economics. An Anthology*. Cambridge, Univ. Press.

(3) Histoire des faits

WEBER, Max (1950), *General Economic History*. Glencoe, Free Press (Reprint)

[L'histoire économique vue par un sociologue.]

BRAUDEL, Fernand (1985), *La dynamique du capitalisme*. Paris, Armand Colin.

[Brève présentation des enseignements majeurs d'une des plus grandes œuvres d'histoire économique.]

HIRSCHMAN, Albert O. (1980), *Les passions et les intérêts*. Paris, P.U.F. (Sociologies)

[Bref et très bel essai sur les rapports entre l'histoire culturelle et l'histoire économique, en particulier la Révolution industrielle.]

POLANYI, Karl (1983), *La grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*.

Paris, Gallimard (Bib. des sciences humaines).

[Lecture d'approfondissement : des thèses controversables mais très éclairantes.]

(4) Ethique économique et sociale

SEN, Amartya (1993), *Ethique et économie, et autres essais*. Paris, P.U.F.

LÖWENTHAL, Paul (1993), Efficacité et équité : un débat à libérer. In: Ph. VAN PARIJS (dir.), *Ni ghetto ni tour d'ivoire*.

L'éthique économique et sociale aujourd'hui. Louvain-la-Neuve, Académia, p.111-119.

– (1998), Finalités économiques.

Revue d'éthique et de théologie morale "Le Supplément", sept., p.149-193.

ARNSPERGER, Christian & VAN PARIJS, Philippe (à paraître 2000), *Ethique économique et sociale*.

Paris, La Découverte ("Repères").